

# EFFICACITE DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL AU CAMEROUN

KAMDEM KAMDEM Maxime  
Université de Yaoundé II – CAMEROUN

## ***Résumé***

L'objet de ce papier est d'examiner l'impact de l'efficacité du secteur de l'électricité sur le bien-être social au Cameroun. Pour y parvenir, nous présentons le secteur et les divers problèmes qui ont conduit à la privatisation de la Société Nationale d'Electricité (SONEL). Parmi ceux-ci, on note la perte d'efficacité observée au sein de la société. La méthodologie mise en œuvre a consisté dans une étape à analyser les critères d'efficacité que sont les pertes d'énergies et les énergies non fournies (délestages). La représentation graphique de ceux-ci indique qu'il y a une relative amélioration de l'efficacité de la production dans le secteur. Ceci a conduit à mesurer la perte de bien-être social qui est d'environ 6.273.225.000 FCFA par an, dont 3.427.200.000 FCFA en saison sèche et 2.846.025.000 FCFA en saison humide.

***Mots clés :*** *Efficacité, Bien-être, Privatisation, Réglementation.*

---

---

## ***Abstract***

The purpose of this work is to examine the impact of the efficiency of the electricity sector on social welfare in Cameroon. In order to attain our objective, we presented the sector and the different problems that led to the privatisation of the National Electricity Company (SONEL). One of these problems was the loss in efficiency observed within the company. The methodology used in this study consists, in a first place, in analysing the efficacy criteria, which are; loss in energy and non-provided energy (electricity cuts). We observe, after representing these phenomena, graphically that there is a relative amelioration in the productive efficiency in the sector. This led us to measure the loss in social welfare, which is about 6,273,225,000 FCFA per year. That amounts to about 3,427,200,000 FCFA in the dry season and 2,846,025,000 FCFA in the rainy season.

***Key Words:*** *Efficiency, Welfare, Privatisation, Regulation.*

## ***1. Introduction***

La réforme intervenue au Cameroun à partir des années quatre vingt dix trouve son origine dans l'insuccès des expériences ayant conduit à faire des entreprises publiques la clé de voûte du système économique (TAMBA, 1996). Dans le cadre de cette réforme, le gouvernement a entrepris de rationaliser la gestion des entreprises du secteur public et parapublic à travers la restructuration de certaines, la liquidation et la privatisation d'autres (MINEFI, 1995).

Le recours au secteur privé, à partir de la privatisation des entreprises publiques se justifie dans un sens, par le lien introduit par LEIBENSTEIN (1978), entre l'inefficience-X et l'entreprise publique ; et dans un autre, par le transfert des droits de propriété qui confère une supériorité de gestion de l'entreprise privée (ALCHIAN, 1965 et DEMSETZ, 1967). Le message qui est véhiculé par ces auteurs est qu'un individu contrôle l'intégralité de ses droits dans une structure privée, contrairement à une structure publique. Cette idée est reprise par SCHMIDT (1991), qui établit le lien entre la nature d'une entreprise et son niveau d'investissement. Il aboutit à la conclusion selon laquelle l'incitation à investir est plus grande dans le secteur privé que dans le secteur public, du fait que l'opérateur contrôle l'entreprise dans son intégralité.

Afin de répondre à la question de l'efficacité du secteur de l'électricité et du bien-être social au Cameroun, l'on précisera en premier lieu le problème de ce secteur, puis les éléments méthodologiques devant permettre de mesurer la variation de bien-être social et enfin les résultats de cette mesure.

## ***2. Le problème***

Au Cameroun, la fourniture de l'électricité était assurée jusqu'en 2001 par la Société Nationale d'Electricité du Cameroun (SONEL), qui a été créée en 1974 par la fusion des sociétés Energie Electrique du Cameroun (ENELCAM) et Electricité du Cameroun (EDC). Sa mission était de produire, transporter et distribuer l'énergie électrique. Ces trois segments ont connu une nette évolution depuis la création de la société.

En ce qui concerne la production, elle est passée de *1312GWh* en 1975 à *2417GWh* en 1988, puis à *3536GWh* en 2001. Ceci grâce à l'augmentation de la puissance installée qui est passée de *316MW* à *757MW*, puis à *843,5MW*, respectivement sur ces trois périodes. Sur le segment du transport, la SONEL exploitait jusqu'en 1994, *480km* de lignes *225kV*, *100km* de lignes

*110kV, 1064km* de lignes *90kV*. En 2001, la longueur des lignes *110kV* est passée à *337km*, les autres sont restées inchangées. Le segment de la distribution quant à lui comprenait en 1988, *7928km* de lignes répartis de la manière suivante : *3864km* de lignes moyenne tension à *33, 30, 15, 10, et 5,5kV* ; *4064km* de lignes de basse tension et *3299 postes* de transformation. Les aménagements effectués dans ce segment ont conduit à l'augmentation des lignes et des postes de transformation. L'on a recensé environ *19033km* de lignes et *6444 postes* en 2001.

Bien que ces équipements permettent d'assurer un service minimum, deux problèmes majeurs ont cependant été observés. Le premier est lié à la structure financière de l'entreprise qui s'est dégradée à partir de 1994, si bien qu'au cours de l'exercice 1996/1997, les impayés de l'Etat et des communes s'élevaient à *13534 millions de FCFA*. Les impayés auprès des bailleurs de fonds étaient de *26587 millions de FCFA* au 30 juin 1997, et la dette vis-à-vis des fournisseurs était de *11095 millions de FCFA* à la même date. La trésorerie qui était de *1546 millions de FCFA* au 30 juin 1996 est passée à *205 millions de FCFA* au 30 juin 1997.

Le deuxième problème est lié aux tarifs appliqués aux différents consommateurs et à l'insuffisance d'investissement. L'on a constaté d'une part que les clients des catégories basse tension et moyenne tension subventionnaient ceux de la catégorie haute tension et principalement le client ALUCAM<sup>1</sup>, qui consomme près de 52% de la production totale d'électricité. D'autre part, l'on a remarqué que le taux de croissance de la demande est supérieur au taux de croissance de la puissance installée, et donc de la production. Ce qui est à l'origine des délestages. Ceci traduit un problème d'efficacité dans l'activité de l'entreprise qui peut être dû au sous investissement. Dans le secteur de l'électricité au Cameroun, l'inefficacité est révélée lorsque les pertes d'énergies dans le réseau et les énergies non fournies (intensités des délestages) augmentent avec le temps.

Ces problèmes ont fortement affecté l'entreprise et la solution choisie par le gouvernement a été de la privatiser. Cette décision est intervenue en octobre 1999 et a été effective le 18 juillet 2001, l'Etat ayant permis qu'un partenaire prenne une participation majoritaire dans le capital de la société. Elle est donc devenue AES-SONEL et est toujours chargée de produire, transporter et distribuer l'électricité sur le territoire national.

---

<sup>1</sup> Aluminium du Cameroun.

Les principaux objectifs de cette privatisation étaient axés sur l'amélioration de l'efficacité dans la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique, ainsi qu'à la qualité du service fourni. La privatisation de la SONEL doit permettre de lever les financements indispensables pour la réalisation des investissements nécessaires au développement du secteur de l'électricité (plus de *900 milliards de FCFA* sur 20 ans), afin de bénéficier de l'expertise professionnelle d'opérateurs de réputation mondiale. Elle devra ensuite permettre de fournir l'électricité à un prix compétitif aux industries et à la population camerounaise pour soutenir la croissance et améliorer la compétitivité globale de l'économie.

Le passage de la SONEL à l'AES-SONEL a ainsi traduit le passage d'un monopole public à un monopole privé. Cette situation est l'une des sources d'inefficience, car la rente recherchée par l'entreprise ne la conduira pas à fixer son prix au niveau du coût marginal comme cela est le cas en situation de concurrence. Ce qui pourrait automatiquement avoir un impact sur le bien-être des consommateurs et pourrait justifier l'importance de la réglementation des entreprises en situation de monopole (CARLTON et PERLOFF, 1998). La réglementation peut être définie comme le pouvoir de l'Etat à contrôler l'activité économique, notamment lorsqu'il y a la présence de monopoles, d'externalités, d'asymétries d'information ou lorsqu'un bien est public (LEVEQUE, 1998).

Les études menées par certains auteurs sur la privatisation font ressortir son lien avec la réglementation (VICKERS et YARROW, 1988 ; DONAHUE, 1989 et TRINH, 1997). VICKERS et YARROW (1988) étudient la privatisation en Grande Bretagne, et remarquent qu'elle peut difficilement être envisagée sans la réglementation. Ils concluent entre autres que la privatisation est optimale quand les entreprises évoluent dans des marchés concurrentiels. Cependant, si une entreprise détient un pouvoir de monopole, la privatisation devrait s'accompagner de la réglementation afin que le bien-être social soit garanti. Il serait donc important d'étudier les conséquences de la réglementation sur le bien-être social lorsqu'une entreprise privatisée est réglementée.

La réglementation du secteur de l'électricité au Cameroun est assurée par l'Agence de Régulation (ARSEL) qui a été créée suivant la loi N° 98-022 du 24 décembre 1998. Le but principal de la mise en place de cette agence est de favoriser l'accroissement des investissements, afin d'améliorer l'efficacité du secteur et de garantir le bien-être social.

L'objectif de ce papier est de mesurer la variation de bien-être social consécutive à l'efficacité du secteur de l'électricité au Cameroun. Pour cela, l'on appréciera en premier lieu l'effet de la privatisation sur l'efficacité du secteur de l'électricité et en second lieu, l'on évaluera l'impact de la réglementation du secteur de l'électricité sur le bien-être social au Cameroun.

### 3. La méthodologie

L'évaluation du bien-être sera faite sur la base de la nouvelle grille tarifaire mise en place par l'AES-SONEL qui a distingué deux périodes : une période dite de saison sèche (janvier-juin) et une période dite de saison humide (juillet-décembre). Sur cette base, nous allons considérer l'électricité selon qu'elle est fournie en ces saisons. La demande d'électricité en saison sèche ( $Q_s$ ) et la demande en saison humide ( $Q_h$ ) s'expriment respectivement comme fonction de  $P_s$  et  $P_h$ , qui désignent respectivement les prix en saison sèche et en saison humide. Les fonctions de demandes inverses sont définies par :  $P_s = a_s - b_s Q_s$  et  $P_h = a_h - b_h Q_h$  les paramètres  $a_s$ ,  $b_s$ ,  $a_h$  et  $b_h$ , sont tous positifs.

- En premier lieu, l'étude sera axée sur une analyse statistique faite à partir du logiciel Excel 2000. Cette approche permettra de savoir s'il y a eu amélioration de l'efficacité de la production ou pas après la privatisation. Cette analyse se fera à partir des deux principaux critères d'efficacité que sont : les pertes d'énergies et les énergies non fournies.
- En second lieu, l'objectif sera de mesurer la variation de bien-être social. Pour ce faire, nous allons considérer que la fonction de coût total de production est définie par :  $[1] CT(Q_s, Q_h, Q_M) = Q_s + Q_h + Q_M + \frac{d}{Q_M - b_h}$ . Dans cette expression,  $Q_M$  représente la capacité installée. L'estimation des coefficients  $a$ ,  $b$ ,  $c$ ,  $d$ ,  $a_s$ ,  $b_s$ ,  $a_h$  et  $b_h$ , se fera à partir du logiciel E-views 3.1. Ces paramètres permettront de déterminer les quantités et les prix à l'optimum de premier rang :  $Q^*_s$ ,  $Q^*_h$ ,  $P^*_s$ , et  $P^*_h$ ; et à l'optimum de second rang:  $Q^{sr}_s$ ,  $Q^{sr}_h$ ,  $P^{sr}_s$  et  $P^{sr}_h$  (prix de Ramsey-Boiteux). Sur la base de ces derniers, des prix et des quantités en vigueur, nous évaluerons en unités monétaires la variation de bien-être social au Cameroun.

Les données proviennent de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) sur la période allant de 1991 à 2004. Ces données concernent la production d'électricité (énergies produites) par types de saisons et par sources ; les énergies non fournies; les pertes

d'énergies ; les prix pratiqués par types de saisons ; les coûts de production et la consommation par type de tensions (basse, moyenne et haute) et par saisons.

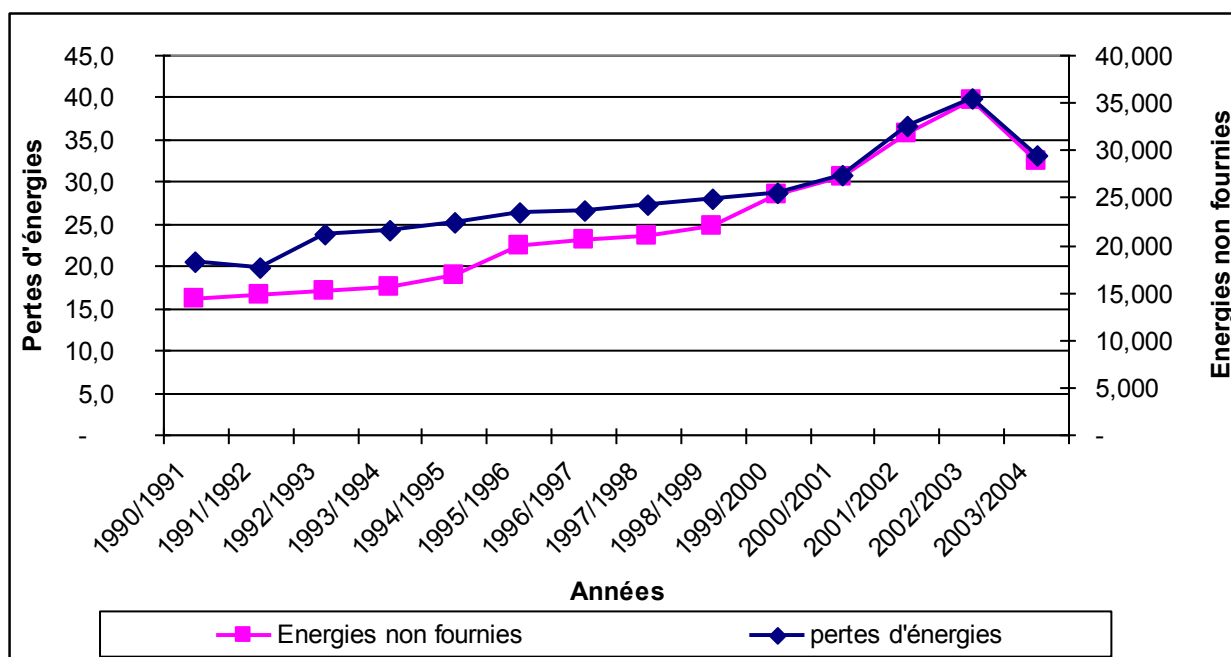
#### 4. Résultats et analyse

##### 4.1. Privatisation et efficacité du secteur de l'électricité

La recherche de l'efficacité de la production a conduit à définir deux principaux critères de mesure de l'efficacité de la production dans le secteur de l'électricité, à savoir : les pertes d'énergies et les énergies non fournies.

Les pertes d'énergies expriment la différence entre les énergies produites (production totale) et les énergies émises (part des énergies produites acheminées vers les autres segments) ; alors que les énergies non fournies sont exprimées par l'intensité des délestages. Selon ces deux critères, il y aura amélioration de l'efficacité de la production si les pertes d'énergies et les énergies non fournies ont été minimisées après la privatisation.

Figure 1 : Evolution des pertes d'énergies et des énergies non fournies de 1991 à 2004.



Source : L'auteur, à partir des données de l'ARSEL

En observant la figure, on constate que les pertes d'énergies se sont accentuées après la privatisation et le pic a été atteint durant l'exercice 2002/2003. Elles sont évaluées à 39,6GWh environ, et sont causées par la vétusté des équipements de production qui ont à leur tour été à l'origine de la diminution du taux de disponibilité des principaux barrages. Le tableau ci-dessous présente ces taux dans les différentes centrales (Edéa, Song Loulou et Lagdo), ainsi que les taux moyens de disponibilité après la privatisation.

**Tableau 1** : Evolution des taux de disponibilité par centrale et des taux moyens après la privatisation

<b>Exercices</b>	<b>2001/2002</b>			<b>2002/2003</b>			<b>2003/2004</b>		
	<i>Edéa</i>	<i>Song Loulou</i>	<i>Lagdo</i>	<i>Edéa</i>	<i>Song Loulou</i>	<i>Lagdo</i>	<i>Edéa</i>	<i>Song Loulou</i>	<i>Lagdo</i>
<i>Taux de disponibilité des centrales</i>	79%	90,73%	95%	75%	87,31%	91,7%	82%	91%	94%
<i>Taux moyens de disponibilité</i>	88,24%			84,67%			89%		

**Source** : L'auteur, à partir des données de l'ARSEL.

Ce tableau indique que le taux moyen de disponibilité des centrales s'est accru en 2003/2004 de 4,33%. Il était de 84,67% en 2002/2003 contre 89% pour l'exercice suivant. Cependant, l'augmentation par rapport à l'exercice 2001/2002 est d'environ 0,76%.

La courbe des énergies non fournies indique bien une augmentation des délestages à partir de l'exercice 2001/2002, avec un pic en 2002/2003. On observe par ailleurs que les énergies non fournies ont augmenté à partir de 1994, période à laquelle la SONEL était en crise. L'augmentation des énergies non fournies est aussi due au matériel vétuste qui ne permet pas une production efficace pouvant satisfaire la demande.

A partir de la réduction des énergies non fournies observées en 2003/2004, l'on serait tenté de croire que la seule conséquence de cette diminution est l'accroissement des investissements dans le secteur en vue d'améliorer la production de l'électricité. Cette réduction est aussi en partie due au comportement des industries (consommateurs en moyenne tension). En effet, celles-ci ont procédé à un réaménagement de leurs consommations en accentuant leurs activités en période hors pointe (de 23h à 6h) pour bénéficier des tarifs plus bas. La période de pointe (de 18h à 23h) étant caractérisée par une élévation des coûts de production suite au recours à la source thermique pour suppléer la production hydraulique.

Bien que les énergies non fournies et les pertes d'énergies aient été minimisées, lors de l'exercice 2003/2004, on ne peut pas conclure à une efficacité de la production au sens strict, mais à une relative amélioration de l'efficacité, dans la mesure où les valeurs des pertes d'énergies et des énergies non fournies n'ont pas encore atteint les niveaux enregistrés avant la privatisation.

#### 4.2. Efficacité du secteur de l'électricité et bien-être social

L'objectif ici est de déterminer les prix et les quantités pour chaque saison à l'optimum de premier rang et à l'optimum de second rang.

A l'optimum de premier rang, les tarifs optimaux sont déterminés par l'égalité du prix au coût marginal de long terme, définis par les dérivées premières de la fonction de coût total par rapport à  $Q_s$  et  $Q_h$ . On obtient donc :

$$[2] P_s^* = \dots \text{ pour la saison sèche et } [3] P_h^* = \dots \text{ pour la saison humide}$$

En substituant les solutions ci-dessus dans les fonctions de demandes inverses, la demande de saison sèche est alors :

$$[4] Q_s^* = \frac{s - b_s}{b_s} \text{ et la demande de saison humide est } [5] Q_h^* = \frac{h - b_h}{b_h}$$

A l'optimum de second rang, l'objectif est la maximisation du surplus social, le problème à résoudre est le suivant :

$$\left\{ \begin{array}{l} \text{Max } W = \int_0^{Q_s} P_s(Q_s) dQ_s + \int_0^{Q_h} P_h(Q_h) dQ_h - CT(Q_s, Q_h) \\ s / c \pi = P_s Q_s + P_h Q_h - CT(Q_s, Q_h) = 0 \end{array} \right.$$

En substituant la fonction de coût dans la fonction objectif, et en intégrant les fonctions de demandes de saison sèche et de saison humide, on obtient l'expression du surplus social et de la contrainte.

$$[6] W = (a_s - a)Q_s + (a_h - b - c)Q_h - b_s Q_s^2 - b_h Q_h^2 - \sqrt{cd}$$

$$[7] \pi = (a_s - a)Q_s + (a_h - b - c)Q_h - b_s Q_s^2 - b_h Q_h^2 - \sqrt{cd} =$$

Les conditions de premier ordre ( $\frac{\partial L}{\partial Q_s} = 0$  et  $\frac{\partial L}{\partial Q_h} = 0$ ) obtenues à partir du lagrangien donnent les quantités  $Q_s^{sr}$  et  $Q_h^{sr}$  ci-dessous :



[8]  $Q^{sr} = \frac{(a_s - a)(\lambda + 1)}{b_s(1 + \lambda)}$  pour la saison sèche et [9]  $Q_h^{sr} = \frac{(a_h - b - c)(\lambda + 1)}{b_h(1 + \lambda)}$  pour la saison humide

En substituant les expressions ci-dessus dans les fonctions de demandes inverses de saison sèche et de saison humide, les prix sont donnés par :

[10]  $P_s^{sr} = a_s - \frac{(a_s - a)(\lambda + 1)}{1 + \lambda}$  pour la saison sèche et [11]  $P_h^{sr} = a_h - \frac{(a_h - b - c)(\lambda + 1)}{1 + \lambda}$  pour la saison humide. Ceux-ci sont fonction du multiplicateur de Lagrange  $\lambda$ .

L'estimation des paramètres de la fonction de coût définie en [1], par la méthode des moindres carrés ordinaires, et à partir du logiciel E-views 3.1 donne les résultats suivants :

$$a = 49,31172 ; \quad b = 35,97298 ; \quad c = 9,310075 \quad d = 233,7553$$

Les valeurs des paramètres de la fonction de demande inverse de saison humide sont :

$$a_h = 150,8098 \quad \text{et} \quad b_h = 0,040886$$

Les valeurs des paramètres de la fonction de demande de saison sèche sont :

$$a_s = 151,1658 \quad \text{et} \quad b_s = 0,040386$$

A partir des ces estimations, les prix et les quantités à l'optimum de premier rang pour la saison sèche et pour la saison humide obtenus à partir des expressions [2], [3], [4] et [5] sont:

$$P_s = 49,31 ; \quad P_h = 45,28 ; \quad Q_s = 2565 \text{ GWh} \quad \text{et} \quad Q_h = 2697 \text{ GWh}$$

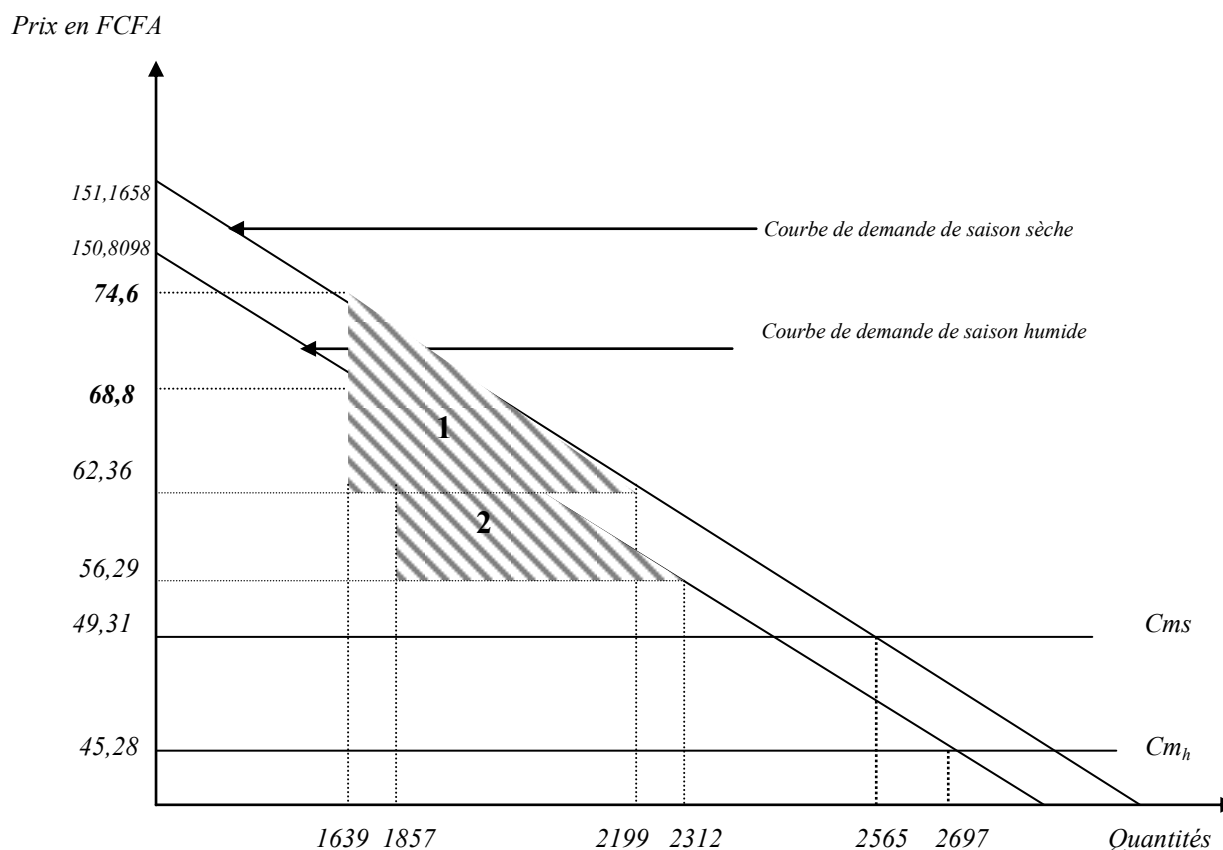
Pour une valeur<sup>2</sup> de  $\lambda = 0,2$ , les prix et les quantités de saison sèche et de saison humide obtenus à partir des équations [8], [9], [10] et [11] ont pour valeurs numériques:

$$P_s^{sr} = 62,36 ; \quad P_h^{sr} = 56,29 ; \quad Q_s^{sr} = 2199 \text{ GWh} \quad \text{et} \quad Q_h^{sr} = 2312 \text{ GWh}$$

Sur la base des résultats obtenus et de la figure ci-dessous, nous procéderons à la mesure de la variation de bien-être social par le calcul des aires délimitées par les courbes de demandes de saison sèche et de saison humide, les prix de moindre mal et les prix moyens actuels de l'électricité.

<sup>2</sup> Cette valeur est généralement retenue pour la détermination des prix à l'optimum de second rang. Voir PERROT, A. (1997).

**Figure 2 : Mesure de la variation de bien-être social au Cameroun**



**Source :** L'auteur.

Le triangle situé au-dessus (1), mesurera la perte de bien-être en saison sèche, et le triangle situé en dessous (2), mesurera la perte en saison humide.

*1<sup>er</sup> cas : Mesure de la variation de bien-être en saison sèche*

Le prix et la quantité obtenus à l'optimum de second rang pour cette saison sont :

$$P_s^{sr} = 62,36 \text{ FCFA} \quad \text{et} \quad Q_s^{sr} = 2199 \text{ GWh}$$

Le prix moyen et la quantité moyenne pour cette saison sont :

$$P_s^m = 74,6 \text{ FCFA} \quad \text{et} \quad Q_s^m = 1639 \text{ GWh}$$

La perte de bien-être en saison sèche (*PBESS*) est donnée par :

$$PBESS = (2199 - 1639) * (74,6 - 62,36) / 2 * 10^6 = 3.427.200.000 \text{ FCFA}$$

C'est la perte de bien-être causée par la fixation du prix au-dessus de la valeur de l'optimum de second rang.

2<sup>e</sup> cas : Mesure de la variation de bien-être en saison humide

Le prix et la quantité obtenus à l'optimum de second rang pour cette saison sont :

$$P_h^{sr} = 56,29 \text{ FCFA} \quad \text{et} \quad Q_h^{sr} = 2312 \text{ GWh}$$

Le prix moyen et la quantité moyenne pour cette saison sont :

$$P_h^m = 68,8 \text{ FCFA} \quad \text{et} \quad Q_h^m = 1857 \text{ GWh}$$

La perte de bien-être en saison humide (*PBESH*) est donnée par :

$$PBESH = (2312 - 1857) * (68,8 - 56,29) / 2 * 10^6 = 2.846.025.000 \text{ FCFA}$$

C'est la perte de bien-être causée par la fixation du prix au-dessus de la valeur de l'optimum de second rang.

La perte totale de bien-être (*PTBE*) correspond à la somme des valeurs ci-dessus.

$$PTBE = PBESS + PBESH = 6.273.225.000 \text{ FCFA}$$

## 5. Conclusion

L'optimum de premier rang correspond à une situation où la production totale est égale à 5262 GWh, dont 2565 GWh en saison sèche et 2697 GWh en saison humide. Mais à ce niveau de production, l'entreprise enregistre un déficit d'environ 93.301.219 FCFA, dû à la fixation des prix au niveau des coûts marginaux de saison sèche et de saison humide. Il n'est donc pas judicieux pour l'AES-SONEL de fixer ses tarifs à ce niveau. Par ailleurs, la fixation des prix au-dessus de ceux calculés à l'optimum, de second rang conduit à une perte de bien-être d'environ 6.273.225.000 FCFA dont 3.427.200.000 FCFA en saison sèche et 2.846.025.000 FCFA en saison humide.

La production moyenne après la privatisation est égale à 3552 GWh et correspond à une puissance installée d'environ 900 MW. On constate que cette production est encore largement inférieure à celle obtenue à l'optimum de second rang (4511 GWh). Afin de réduire la perte sociale évaluée ci-dessus, les prix recommandés devraient se situer autour de 56,29 FCFA/kWh en saison humide et 62,36 FCFA/kWh en saison sèche. Ceci devant correspondre à une production d'au moins 2312 GWh en saison humide et 2199 GWh en saison sèche. Cette augmentation de la production devra être la conséquence du renforcement de la

puissance installée. La nécessité d'investir dans le secteur se fait donc ressentir. Cette volonté d'investir est déjà observée avec l'amorce de la construction du complexe hydroélectrique Lom-Pangar, Nachtigal et extension ALUCAM. Afin d'atteindre le niveau de production jugé souhaitable (4511GWh), il faudrait que la puissance installée atteigne les 1500 MW.

## **6. Références bibliographiques**

- ALCHIAN, A. A.** (1965), "The basics of some recent advances in the theory of management of the firm". *Journal of Industrial Economics*. November. pp 30-41.
- BOITEUX, M.** (1956), "Sur la gestion des monopoles publics astreints à l'équilibre budgétaire" *Econométrica* 24, pp.22-40.
- CARLTON, D.** et **PERLOFF, J.** (1998), *Economie Industrielle*, 2<sup>e</sup> édition, DeBoeck Université, Bruxelles.
- DEMSETZ, H.** (1967), "Toward a theory of property rights". *American Economic Review*. Vol 57. pp. 347-359.
- DONAHUE, J.** (1989), *The privatization decision*, Basics Books.
- LEIBENSTEIN, H.** (1978), *General x-efficiency theory and economic development*. London, Oxford University Press.
- LEVÊQUE, F.** (1998), *Economie de la réglementation*. La découverte, Paris.
- LOI N° 98-022**, régissant le secteur de l'électricité, *Journal Officiel de la République du Cameroun*, 15 février 1999.
- MINEFI**, (1995), *Les privatisations au Cameroun*, Yaoundé.
- PERROT, A.** (1997), *Réglementation et concurrence*, Economica, Paris.
- SCHMIDT, K.** (1991), *The costs and benefits of privatization*, mimeo, MIT
- TAMBA, I.** (1996), "Crise et déréglementation dans le secteur des entreprises publiques et para-publiques", in Touna Mama (dir), *Crise et politique de déréglementation au Cameroun*, l'Harmattan, Paris, pp.137-164.
- TRINH, M.** (1997), "Privatisation et concurrence", in PERROT, A. (ed), *Réglementation et Concurrence*, chapitre 2. Economica.
- VICKERS, J.** et **YARROW, G.** (1988), *Privatization: An economic Analysis*, Cambridge ; MIT Press.